

1

OCT-DEC CANDIDATURES

- **Du 1^{er} OCTOBRE AU 15 DÉCEMBRE**

Je candidate en ligne via le portail « Études en France » de Campus France.

Ensuite, je passe un entretien auprès de Campus France (Agadir, Casablanca, Tanger, Fès, Marrakech, Oujda et Rabat).

2

JAN-MARS ÉVALUATION DOSSIERS

- **Du 5 JANVIER AU 15 MARS**

Mon dossier de candidature est évalué par l'ADIUT.

- **À PARTIR DU 9 MARS**

Présélection des candidats et publication des résultats.

Un courrier de l'ADIUT m'est envoyé via l'application « Études en France » pour m'informer de mon résultat. Si je suis admissible, je paye les frais de dossier de 80€ à l'ADIUT **AVANT LE 22 MARS**.

Je recevrai la procédure pour m'acquitter de ces frais via ma boîte de messagerie personnelle.



Je me munis d'une carte bancaire permettant le paiement en euros et du téléphone portable rattaché à cette carte bancaire (un code d'authentification me sera envoyé par SMS).
Ce paiement doit être effectué le plus rapidement possible afin que l'ADIUT procède à la gestion de mon dossier.

3

AVRIL ENTRETIENS

- **AU PLUS TARD LE 13 AVRIL**

Après réception de mon paiement (80€), l'ADIUT m'envoie par e-mail une convocation à un entretien d'admission.

- **Du 20 AU 24 AVRIL**

Je passe un entretien d'admission devant un jury d'experts venant de France et représentant l'ADIUT. Les villes sélectionnées (sous réserve de modifications) sont Agadir, Casablanca, Fès, Marrakech et Rabat.



Je me munis de ma convocation, de mes relevés de notes et de ma pièce d'identité pour me présenter à l'entretien.

4

MAI PRÉ-AFFECTATIONS

- **A PARTIR DU 1^{er} MAI**

Je suis informé.e des résultats des entretiens.



3 POSSIBILITÉS :

1. Je suis retenu.e (sous réserve de résultats satisfaisants au baccalauréat national), ma pré-affectation (spécialité de B.U.T. et IUT) est indiquée sur la plateforme « Etudes en France ».

J'accepte ou non la pré-affectation au plus tard le 31 mai.

2. Je ne suis pas retenu.e, le refus est indiqué sur la plateforme « Etudes en France ».

3. Je suis sur liste d'attente, je reçois un message sur la plateforme "Etudes en France" pour m'en informer.

Si j'accepte la pré-affectation, je dois obligatoirement respecter l'affectation attribuée (B.U.T. et ville).

Dans le cas contraire, l'ADIUT sera dans l'obligation de signaler ma situation au Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, au consulat qui a instruit mon dossier de demande de visa et à la préfecture dont dépend mon IUT d'affectation.

Ce signalement impliquera **L'ANNULATION DE MON VISA**.

Si je refuse la pré-affectation, je ne fais plus partie du programme.



Si je suis placé.e sur liste d'attente, cela signifie qu'en cas de désistement d'un candidat, je peux recevoir une proposition de pré-affectation sur la plateforme « Etudes en France ».

5

JUIN PROCÉDURE PRÉ-CONSULAIRE

- **DÉBUT JUIN**

Phase complémentaire

Si j'étais en liste complémentaire :

- J'ai été accepté.e, je reçois une proposition d'affectation.
- Si non, le refus est indiqué sur la plateforme.



JE PENSE À VÉRIFIER MES SPAMS ET JE NE CHANGE PAS D'ADRESSE E-MAIL EN COURS DE PROCÉDURE

**ATTENTION,
sans réponse de votre part
au 15 juin,
votre place sera proposée
à un autre candidat.**

6

JUIN ADMISSION DÉFINITIVE

- **LE 17 JUIN** : Résultats du baccalauréat national
- **JUSQU'AU 21 JUIN**

Si j'ai accepté la pré-affectation, je dépose un scan de mon relevé de notes du baccalauréat **national** ainsi que la copie du diplôme sur la plateforme « Etudes en France ».



Je scanne les documents demandés.

- **A PARTIR DU 22 JUIN**

Campus France vérifie que mon dossier est complet. Si oui, je reçois l'autorisation à prendre RDV auprès du Consulat de France pour effectuer ma demande de visa.

Je prends mon RDV le plus rapidement possible, pour ne pas prendre le risque d'obtenir mon visa trop tardivement et de me voir refuser mon admission en IUT.

Retrouvez toutes nos formations sur iut.fr

POUR TOUTES QUESTIONS, SEUL LE SERVICE ADIUT MAROC EST APTE À ME RÉPONDRE :
adiut-maroc@iut.fr